

1792 LES SATURNALES DU 10 AOUT

Les partis qui avaient poussé le peuple à violer la demeure des rois pour obtenir de force la sanction de deux décrets, ne devaient pas se faire plus de scrupule de ruer de nouveau ce peuple sur l'enceinte royale, pour faire proclamer la déchéance du roi, qu'ils désignaient comme l'ami avoué des ennemis de la patrie. La coalition formée contre la France par tous les princes de l'Europe, favorisait leur audace, et servait de prétexte à leurs desseins de renversement.

On montrait au peuple l'ennemi extérieur qui le menaçait, et il était facile de le convaincre qu'il avait dans la cour un ennemi non moins redoutable, allié secret du premier. Les partis étaient en présence. Celui de la Gironde méditait une insurrection républicaine. Les fédérés des départements arrivaient, surtout ceux de Marseille, qui se sont fait une si triste célébrité dans la boucherie du 10 août.

L'orage grossissait de jour en jour. Déjà, à la fête solennelle de la fédération, Louis XVI avait à peine échappé à la fureur du peuple, qui, d'un autre côté, prodiguait toutes les marques de son affection à Pétion, son ancien maire, et l'agent fidèle des factieux. Enfin le moment de la crise arriva. Tout était prêt pour porter le coup décisif. Le 9 août, le président du club des Cordeliers, foyer de la sédition, avait dit à ses gens, qu'il ne s'agissait plus, comme au 20 juin, d'une simple promenade civique.

On avait éloigné de la capitale les régiments dont les dispositions avaient paru favorables au roi pendant la dernière fédération. Le château des Tuileries avait, pour toute défense huit ou neuf cents Suisses, et un peu plus d'un bataillon de la garde nationale. A ces défenseurs du château, il faut joindre une foule de vieux serviteurs qui s'étaient pourvus, à la hâte, de toutes les armes qu'ils avaient pu se procurer. Tous les membres du directoire du département s'étaient rendus au château, aux premiers tintements du tocsin.

1792 LES SATURNALES DU 10 AOUT

On y manda Pétion, qui arriva avec deux officiers municipaux. On lui fit signer l'ordre de repousser la force par la force, et il le signa, pour ne pas paraître le complice des insurgés. On voulait le retenir au château, comme une sorte d'otage, mais le roi s'y opposa. Il eût été, peut-être, un moyen de conjurer le danger qui menaçait ; c'était de prévenir l'attaque, en dissipant les insurgés, qui n'étaient pas encore très nombreux. On ne s'y arrêta point, par respect pour la légalité.

Une nouvelle municipalité s'était formée à l'Hôtel-de-Ville. Mandat, commandant en chef les forces destinées à la défense du château, est sommé par cette municipalité insurrectionnelle, de comparaître à l'Hôtel-de-Ville. Il ignorait la composition de cette nouvelle commune ; il hésite un moment, puis il remet à son fils l'ordre de repousser la force par la force, signé de Pétion, et se rend à la sommation de la municipalité. Il était quatre heures du matin. A peine est-il arrivé à l'Hôtel-de-Ville, qu'il est surpris d'y trouver une autorité nouvelle.

On l'entoure, on l'interroge sur les ordres qu'il a donnés ; on le renvoie ensuite, et, en le renvoyant, le président fait un signe sinistre qui devient un arrêt de mort. En effet, le malheureux commandant est à peine sorti, qu'on s'empare de lui, et qu'il est renversé d'un coup de pistolet ; on le dépouille de ses vêtements, et l'on jette son corps dans la rivière, où tant d'autres cadavres allaient bientôt le suivre. Par ce meurtre, tous les moyens de défense du château furent paralysés.

Les insurgés se réunirent de tous les points de la capitale. Le château fut assiégé au milieu d'une confusion extraordinaire. Dès le point du jour, on découvrit leurs bandes, occupant toutes les avenues du palais ; on aperçut leur artillerie pointée sur le château ; on entendit leurs cris confus, et leurs chants menaçants. La plus grande division régnait dans les rangs de la garde nationale ; un grand nombre de citoyens faisant partie de cette garde, s'était réuni aux assaillants.

1792 LES SATURNALES DU 10 AOUT

Le roi et la reine avaient passé plusieurs fois la revue des défenseurs du château ; la reine, surtout, les encourageait par des discours vifs et animés. Arrachant vivement un pistolet de la ceinture d'un officier suisse, elle le présenta à Louis XVI, en lui disant avec chaleur : « Allons, monsieur, voilà l'instant de vous montrer. » Mais quelque courage qu'eût le roi, car il en montra encore beaucoup dans cette désastreuse journée, il lui manquait celui de l'offensive.

Roederer, le procureur - syndic de la commune, vivement, alarmé des événements qui se préparaient, et de la défection qui se manifestait dans les rangs des gardes nationaux restés jusque-là fidèles, vint conseiller au roi de se réfugier au sein de l'assemblée nationale. La reine s'opposa vivement à ce projet :

« Madame, lui dit Roederer, vous exposez la vie de votre époux et celle de vos enfants : Songez à la responsabilité dont vous vous chargez. »

L'altercation fut assez vive ; enfin le roi se décida à se retirer dans l'assemblée ; et d'un air résigné : Partons, dit-il à sa famille, et à ceux qui l'entouraient. « Monsieur, dit la reine à Roederer, vous répondez de la vie du roi et de mes enfants. « Madame, répliqua le procureur-syndic, je répons de mourir à leurs côtés, mais je ne promets rien de plus. » Une difficulté restait, celle de traverser les bataillons des assiégeants, pour se rendre à la salle du Manège, où se tenait l'assemblée.

Roederer parla au nom de la loi : les rangs s'ouvrirent ; mais on ne voulait laisser passer que le roi, et sacrifier Marie-Antoinette à la vengeance publique. On eut bien de la peine à calmer cette effervescence. Un homme du peuple prit la main du roi, et lui promit, en termes grossiers, sa protection. Un autre prit le jeune prince dans ses bras ; aussitôt les cris : *Point de femme ! à bas madame Veto !* se firent entendre. Mais Roederer, par sa fermeté, imposa à cette multitude déchaînée, et parvint à introduire saine et sauve la famille royale dans l'assemblée.

1792 LES SATURNALES DU 10 AOUT

Louis XVI et tous les siens furent placés dans la loge d'un journaliste, d'où ils assistèrent aux tristes délibérations dont ils devaient être l'objet. A peine la famille royale était-elle en sûreté, qu'une affreuse décharge d'artillerie, suivie de coups de fusils répétés sans intervalles, se fit entendre. Ce combat avait lieu au château. Après le départ du roi, toute résistance avait paru inutile ; aussi les commandants du château n'avaient-ils pas cherché à défendre les portes extérieures.

Les Marseillais, les bataillons des faubourgs, étaient entrés sans coup férir dans les cours. Les canonniers, les gendarmes, une partie des gardes nationaux s'étaient déclarés pour eux. On parlementait avec les Suisses. Tout annonçait une pacification immédiate ; les Suisses remettaient même leurs baïonnettes dans le fourreau, quand tout-à-coup, la décharge d'une arme à feu, partant du château, fit crier des deux côtés à la trahison. On ignore de quelle main partit ce coup fatal ; quoiqu'il en soit, les suites en furent terribles.

Les Suisses, auxquels on présenta ce coup de feu comme une trahison du parti populaire, s'emparèrent de plusieurs canons, les tirèrent sur les Marseillais, et ajoutèrent à l'effet terrible de la mitraille celui d'un feu de file bien nourri : ils repoussèrent pendant quelques instants le peuple et les fédérés. Mais bientôt la masse populaire, qui répare si facilement ses pertes, revint à la charge, et, après une héroïque défense, les malheureux Suisses tombèrent accablés sous le nombre ; presque tous périrent dans cette sanglante catastrophe, ou sous le canon des Marseillais, ou sous les coups de la populace, qui les suivait.

Alors le château fut envahi ; le feu, mis aux casernes, gagna bientôt tous les bâtiments : les appartements du roi furent dévastés, ses fidèles serviteurs poursuivis, arrêtés ou massacrés. Un peloton de dix-sept Suisses s'était réfugié dans la chapelle, où quelques femmes s'étaient également sauvées. Bourdon de l'Oise, armé d'une espingole, enfonce la porte, et dit en

1792 LES SATURNALES DU 10 AOUT

riant, dans un baragouin dérisoire, à plusieurs personnes qui étaient auprès de lui : *Tirerai-je t'y où ne tirerai-je t'y pas ?* et à l'instant il lâche la détente.

La foule se précipite, et tout est égorgé. Un mauvais acteur tragique se barbouilla le visage du sang d'un Suisse. Le nommé Arthur, riche manufacturier, arracha le cœur à un de ces malheureux, et l'emporta ; on a dit, mais le fait est si atroce qu'on se refuse à le croire, qu'il trempa ce cœur dans de l'eau-de-vie brûlée et le dévora. Les domestiques du château, quoique tous d'une opinion révolutionnaire, ne furent pas épargnés.

Quelques-uns furent précipités dans les feux des cuisines, d'autres furent égorgés. Il se trouva quelques vainqueurs généreux : « Grâce aux femmes, s'écria l'un d'entre eux ; ne déshonorez pas la nation ! » Et il sauva des dames de la cour qui étaient à genoux, en présence des sabres levés sur leur tête. Cette terrible et déplorable journée se termina par le décret de déchéance que rendit l'assemblée. Le roi fut déclaré déchu de la royauté et la convention nationale convoquée.

C'était le dernier jour de la couronne. « La monarchie suspendue, dit M. Thiers, allait être bientôt la monarchie détruite. Elle allait périr, non dans la personne d'un Louis XI, d'un Charles IX, d'un Louis XIV, mais dans celle de Louis XVI, l'un des rois les plus honnêtes qui se soient assis sur le trône.